

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

EXCUSES : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

21 - 131 - CONVENTIONS THD 64 - MISE A DISPOSITION DE TERRAINS POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES : SOUS RÉPARTITEURS OPTIQUE (SRO)

Rapport présenté par Monsieur LABORDE, maire-adjoint :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, avec l'ensemble des communautés d'agglomérations et communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques ainsi que le Département, ont créé en juin 2018, le Syndicat Mixte de la Fibre 64.

Ce dernier a une double mission : déployer un réseau Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental et développer les usages numériques au service des collectivités territoriales et de leurs usagers.

La réalisation de la partie capillaire du réseau desservant les particuliers et les entreprises, l'exploitation et la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI) du réseau dans son ensemble, ont été confiées à un opérateur d'infrastructures dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Suite à une consultation publique, le Département des Pyrénées-Atlantiques a attribué à THD 64, filiale de SFR FTTH (ex-SFR Collectivités), la Délégation de Service Public. Celle-ci est contrôlée par La Fibre64.

THD64 doit procéder à l'installation d'équipements techniques tels que des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) et des Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) sur le territoire.

Il convient de définir les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communication électroniques (SRO) dans le but de l'arrivée de la Fibre Optique sur le domaine privé de la commune.

Ces équipements seront implantés sur une surface de 1 m² sur la parcelles cadastrée section AP n° 398, située 2 place de la Moutête, et sur la parcelle cadastrée section AT n° 99, située chemin de l'Ecole à Orthez.

Les conventions sont conclues pour une durée de vingt-cinq années, à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver les projets de conventions de mise à disposition à titre gracieux pour l'installation d'équipements techniques sur le terrain situé 2 place de la Moutète, cadastré section AP n° 398, et sur le terrain situé chemin de l'Ecole, cadastré section AT n°99,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 novembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 16 NOV. 2021

